

et le matériel et, dans certains cas, l'assistance technique qui permettra aux pays bénéficiaires d'agir de leur propre chef. Cette condition, toutefois, impose des limites; en effet, on ne peut aborder la tâche que lorsque les pays bénéficiaires de l'aide du FISE peuvent supporter leur part des frais et fournir le personnel nécessaire. Bien que souvent à court de fonds et de personnel expérimenté, les pays bénéficiaires ont ordinairement répondu à ces conditions, et ils ont même collaboré d'une façon appréciable à l'activité du Fonds dans d'autres pays.

La part que le Canada a prise à cette initiative des Nations Unies est importante. Le Gouvernement canadien, pour sa part, a contribué jusqu'ici \$7,293,000; en outre, l'Appel des Nations Unies en faveur de l'enfance a permis de recueillir au Canada la somme de \$1,486,000. Par le total de ses contributions, le Canada vient au troisième rang, après les États-Unis et l'Australie. Par tête d'habitant, il est au sixième rang: Australie, \$1.345; Islande, \$0.958; Nouvelle-Zélande, \$0.924; Suisse, \$0.573; États-Unis, \$0.532; Canada, \$0.527.

Depuis cinq ans, le Fonds a recueilli en tout et partout la somme de 164 millions de dollars. Si l'on tient compte des besoins existants, ce montant n'est pas énorme; il a cependant permis au FISE de venir en aide directement et de diverses manières à un grand nombre d'enfants. Cette aide internationale a également incité les pays bénéficiaires à mettre en œuvre de nouveaux programmes qui profiteront d'une façon durable à un nombre encore plus grand d'enfants.

### **Reprise de la treizième session du Conseil économique et social**

Le Conseil économique et social s'est réuni à Paris pendant cinq jours à partir du 18 décembre, afin d'étudier son programme de base pour 1952 et d'établir un ordre du jour provisoire pour sa quatorzième session. C'est la première fois que le Conseil reprend ainsi une session depuis la révision de son règlement intérieur, décidée en août dernier à sa treizième session. Le délégué canadien à cette reprise de la session était M. D. M. Johnson, représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies.

Dès le début, le délégué soviétique a proposé que, en raison de la situation particulière créée par la prolongation de l'Assemblée générale jusqu'en 1952, le Conseil se réunisse une fois seulement pendant l'année en cours. Cette proposition a été adoptée par 7 voix (France, Royaume-Uni, U.R.S.S., Tchécoslovaquie, Pologne, Mexique et Suède) contre 4 (Belgique, Canada, Chili, États-Unis) et 3 abstentions (Pakistan, Iran, Philippines). Étaient absents 4 pays: Pérou, Chine, Inde, Uruguay. Le Conseil a décidé en outre que cette unique session durerait douze semaines au maximum et s'ouvrirait à New-York le 13 mai 1952.

### **ERRATA**

Vol. 3, N° 12, décembre 1951, page 415, légende de la carte: au lieu de « 23 novembre », lire « 27 novembre » aux deux endroits.

Page 403, 3<sup>e</sup> paragraphe, 3<sup>e</sup> ligne: au lieu de « Dans notre pays », lire « Dans votre pays ».